

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Matthieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ESPAGNE.

Gibraltar, le 1^{er} juillet. — Les forces que les Colombiens ont dans la Méditerranée viennent encore d'être augmentées de quelques navires de guerre et de plusieurs corsaires. Avant-hier une goëlette de guerre colombienne a brûlé un navire espagnol à la vue d'Algésiras.

— Le *Correo Mercantil* de Cadix avait publié ces jours derniers que le corsaire colombien *le Général Santander* avait été capturé par deux corsaires sortis de Carthagène, mais il a démenti depuis cette nouvelle. Toutefois six matelots colombiens pris, soit dans un débarquement, soit dans quelque autre circonstance, se trouvant entre les mains d'O'Donnell qui commande à Algésiras, et celui-ci en ayant instruit son gouvernement, il reçut l'ordre de les faire fusiller; mais le commandant d'un brick de guerre indépendant, actuellement mouillé dans notre port, qui a à bord un bon nombre de prisonniers espagnols, a signifié à O'Donnell que si on mettait à mort les six matelots colombiens, il userait de représailles. Cette menace a engagé O'Donnell à faire suspendre l'exécution en attendant qu'il ait reçu de nouvelles instructions.

— Une goëlette colombienne s'est portée à l'entrée de la rade de Ceuta pour empêcher que les espagnols n'y introduisent des provisions qui servent à l'entretien de la garnison. Cette place est dans un tel état de détresse que des personnes qui en arrivent disent avoir donné l'aumône à des capitaines qui la leur ont demandée publiquement.

Madrid, le 7 juillet. — Des troubles assez graves par les suites qu'ils ont eues, viennent d'avoir lieu à Séville.

Dans la fête des taureaux, il y a trois genres d'acteurs; les uns qui, les premiers, combattent le taureau à cheval, les autres, qui viennent après, lui posent sur le dos de petits dards surmontés de petites bannières; et enfin les derniers qui tuent le taureau en lui enfonçant une épée entre les épaules. Ces derniers ne sont que deux et précisément parmi ceux qui se trouvaient à la fête en question, l'un était libéral et l'autre royaliste: le libéral eut son tour le premier; comme il était très adroit, il tua son taureau du premier coup. Le royaliste, moins heureux, en donna cinq à son taureau sans renverser, et au dernier le taureau l'attrapa et le jeta en l'air à une grande hauteur: mais étant retombé sans se faire du mal, il revint sur le champ de bataille. Le taureau était de couleur noire, et un spectateur s'étant levé, dit d'une voix tonnante: *Prends garde, Sombrero* (c'était le sobriquet du taureau), car on a de la peine à tuer les négros, et on n'y parvient pas comme on veut. Il n'en fallut pas davantage pour mettre le désordre dans le spectacle qui s'est terminé par quelques centaines de coups de couteau.

SUISSE.

Dans la séance de la diète du 5 juillet, une discussion intéressante s'est ouverte sur la confirmation des décrets extraordinaires qui ont été rendus concernant la police des étrangers et l'inspection de la presse. La plupart des députés ont, ensuite de leurs instructions, voté pour la confirmation de l'un et l'autre décret, jusqu'à l'époque de la diète de 1826. La députation du Tessin a refusé sa confirmation, tandis que les députations de Soleure et de Neuchâtel ont demandé des mesures permanentes et plus sévères sur la presse. Les deux décrets ont été confirmés pour un an.

DANEMARCK.

Copenhague, le 12 juillet. — Notre gouvernement et celui des Pays-Bas étant convenus d'abolir le droit de déduction entre leurs états respectifs, une déclaration officielle a paru le 30 avril dernier, dont les dispositions ont été mises en vigueur, à dater du 5 mai.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 juillet. — M. Canning souffre d'une attaque de goutte accompagnée de quelques indices d'une inflammation dans les intestins. Il se portait mieux hier au soir, et il a passé une assez bonne nuit. Aujourd'hui les symptômes de la maladie sont adoucis sans avoir entièrement disparu.

— Nous avons reçu ce matin un journal mexicain (*la Gazette extraordinaire du gouvernement suprême de la confédération mexicaine*) en date du 21 mai. Ce journal, qui est d'une date beaucoup plus fraîche que tous ceux qu'on a reçus jusqu'ici, contient le discours du président de la fédération à la clôture de ses séances du congrès.

Il a parlé avec satisfaction du traité conclu avec l'Angleterre et a fait en même temps une revue de la position des états fédérés qui leur est très favorable.

Après avoir parlé des progrès qu'on avait obtenus dans l'organisation de l'armée, de l'intention du gouvernement d'augmenter la marine et d'établir un port à Manguillo, le président s'occupant de l'administration de la justice et des relations extérieures.

La perspective, dit-il, que nous présentons nos relations avec la plupart des nations étrangères, est flatteuse et satisfaisante. Quant à nos affaires intérieures, les chambres ont devant elles la perspective d'une brillante destinée que la république consolide

par la bonne foi, la justice et la modération. L'Angleterre, l'état le plus puissant de l'Europe relativement à nous, a reconnu notre indépendance; et cette nation qui, quoique éloignée de nos côtes par des milliers de lieues, peut être cependant regardée comme habitant le continent de l'Amérique, a conclu sur cette base des traités d'amitié, de navigation et de commerce qui ont été dûment soumis aux chambres et ont été approuvés. Un tel événement, qui sera un des plus mémorables de notre histoire, augmente la puissance et la considération de la république; cet exemple ne manquera point d'être imité par les puissances transmarines qui ne peuvent nous faire du mal quand elles le voudraient, et à qui nous pourrions rendre un service en leur ouvrant nos marchés.

Le président, après avoir fait des observations sur les relations de la république avec les Etats-Unis, et sur la conduite de l'Espagne, a ajouté: *La légation qui doit nous mettre en rapport avec le chef de l'église, est partie pour sa destination.* L'orateur du congrès, en répondant au président, parle de cette mesure d'une manière affectueuse.

— Le 9 avril, le congrès souverain du Mexique a décrété que les titres de marquis, comte et chevalier, et tous les autres titres de noblesse, seraient abolis.

FRANCE.

Paris, le 19 juillet. — C'est mal à propos qu'un journal a annoncé que six individus étaient morts récemment de la peste au lazaret de Marseille. Il n'y a eu dans cet établissement, depuis l'arrivée de *l'heureuse Sabine* et des *Cinq-Sœurs*, venant d'Alexandrie, laquelle a eu lieu le 30 juin dernier, que deux matelots malades. L'un, qui paraît véritablement atteint de la peste, est dans l'état le plus satisfaisant, et on regarde sa guérison comme prochaine; il ne s'est manifesté jusqu'à présent chez l'autre, dont l'état n'est pourtant pas aussi rassurant, aucun signe local d'affection pestilentielle.

Toutes les personnes employées dans le lazaret continuent à jouir d'une bonne santé.

(Etoile.)

— Une décision du roi, en date du 12 mai, porte: 1° les amoniers à leur arrivée dans les corps, doivent être reconnus devant tout le régiment et prêter serment comme les officiers; 2° le port d'armes et le salut militaire, de la part des sous-officiers et soldats, leur sont dus comme aux officiers; 3° enfin, ils doivent prendre rang à l'état-major immédiatement après les officiers supérieurs, c'est-à-dire, avant les adjudans majors, le trésorier, l'officier d'habillement, le port-drapeau et les chirurgiens.

— Une note ministérielle en date du 9 mai, porte que les officiers de tout grade devront faire usage du schakos de cuir recouvert en drap fin, dans les corps dont l'uniforme comporte cette coiffure.

— On assure qu'un officier, dont on veut bien encore laisser le nom dans le silence, a eu recours à tous les moyens pour engager le gouverneur autrichien à lui vendre onze vaisseaux de guerre qui sont dans le bassin de Venise, pour le service du pacha d'Egypte. Un agent a rendez-vous avec lui à Marseille pour ce traité. Cet officier, dit-on, exige un prix énorme de sa négociation. Déjà trois vaisseaux sont achetés; il est en transaction pour le reste. Cette affaire est menée avec un profond secret; un hasard extraordinaire l'a révélée. Serait-il possible, nous hésitons à le croire, que le négociateur de cet odieux traité fût un militaire français distingué, qui lui-même a combattu contre les tyrans de l'Egypte? Serait-il vrai qu'il fût devenu aujourd'hui leur agent, et que, séduit par l'appât du gain, il vendit à ces barbares l'honneur et la liberté de tout un peuple? Non, espérons encore que des noms illustrés par les armes françaises, ne donneront pas ce sujet d'étonnement, de honte et d'affliction, et que nous ne serons pas forcés de faire le vœu que ces noms ne se retrouvent plus dans l'histoire des héros de la France.

— On écrit de Rochefort que la frégate *l'Armide* et la *Chevrette*, autre bâtiment de S. M., sont parties de ce port, la première le 11 juillet, et la seconde le 13 du même mois. Elles portent toutes deux des troupes à Cadix.

— Il est question depuis quelque temps d'établir un camp où se réuniront plusieurs régiments d'infanterie dans la division des Pyrénées orientales; plusieurs points de ce département ont été visités à cet effet par des officiers supérieurs de l'état-major et du génie. Les inspecteurs sont attendus très-incessamment.

Les journaux ministériels avaient démenti ces faits; on nous transmet encore de Perpignan la confirmation des bruits de la formation d'un camp d'observation sur ce point. (*Quotidienne.*)

Cours de la bourse du 19 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 30 c.; 3 p. cent, 76 fr. 20 c. Emprunt royal d'Espagne, 54 1/2; 16^e série. Act. de la banque, 2192 50. La fin du mois, Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 60 c., à 3 heures 103 fr. 60 c. Trois pour cent 76 45.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

On dit qu'il est arrivé à Rome un Grec se disant député par le gouvernement général des Hellènes, et chargé de la mission particulière de demander à S. S. le pape un prince de sang royal et de foi orthodoxe pour gouverner avec le titre de roi la Hellade régénérée. Aucune famille de souverains n'est d'ailleurs exclue du concours que le Grec ouvre aux princes, si ce n'est la maison impériale de Russie.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 21 juillet. — S. A. R. le prince royal de Prusse est arrivé hier au soir à l'hôtel de Galles en cette ville. Ce prince voyage incognito sous le nom du comte de Zoltem.

— L'*Etoile* annonce que l'ex-général napolitain Guillaume Pépé est en ce moment à Bruxelles et qu'il y préside des assemblées. Nous doutons de la présence de ce militaire dans cette ville; mais en supposant qu'il y soit, nous ne voyons dans la nouvelle de l'*Etoile* qu'une dénonciation faite pour éveiller les soupçons de l'autorité et pour priver de tout asyle un malheureux réfugié. (Le Belge.)

— Par un arrêté royal très-récent, M. le vicomte Dubus de Chizignies, actuellement gouverneur civil de notre province, vient d'être nommé aux fonctions de commissaire-général de nos possessions aux Indes-orientales. Ce fonctionnaire résidera à Batavia pendant trois années et recevra annuellement un traitement de 150 mille florins. Il conservera malgré cela le titre de gouverneur du Brabant méridional, fonction qui sera remplie par un membre des états provinciaux. S. Exc. se mettra incessamment en route pour sa nouvelle destination.

LIÈGE, LE 22 JUILLET.

On dit que S. A. C. Mgr. l'archevêque de Malines est nommé curateur du Collège philosophique, qui sera établi à Louvain, pour les jeunes catholiques romains qui se destinent à l'état ecclésiastique.

— Lundi 18, vers onze heures du matin, deux ouvriers qui travaillaient aux fortifications de la citadelle, à la porte de Courtrai, à Gand, sont tombés, frappés d'un coup d'apoplexie, produit par la chaleur. Ils furent transportés à l'instant à l'hôpital civil; mais l'un de ces malheureux avait déjà cessé d'exister. Vers midi, le thermomètre à l'ombre marquait 30 degrés. Le 19 après-midi, un ouvrier faucheur, qui travaillait en plein champ à Oostakker, a également été victime de ce phénomène heureusement rare en ce pays. Afin de conserver dans la ville de Gand l'eau qui commençait à diminuer insensiblement, l'autorité a fait arrêter tous les moulins à eau et y a fait avant-hier soir appliquer les scellés. (J. de la Belgique.)

— Il s'ouvre des souscriptions en faveur des Grecs, dans toutes les villes de la France. Il s'en est ouvert à Bourg, à Castelnau-dary, à Nantua, et il va s'en ouvrir encore une à Lyon.

— La Cour d'assises a acquitté aujourd'hui Jean-Guillaume Emans des accusations de faux en écriture publique qui pesaient sur lui, et l'a renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle pour délits de sa compétence.

— On lit ce qui suit dans la correspondance particulière de Paris du *Courrier des Pays-Bas* :

Malgré les modifications que M. le général Gourgaud avait faites à son ouvrage, M. le général Ségur a pensé qu'il était encore outrageant pour lui et qu'il devait en demander satisfaction. C'est M. le comte de Saint-Aulaire, ex-député, beau-père de M. Decazes, qui a été chargé de porter cette demande à M. Gourgaud. Les explications ont été, dit-on, fort vives de part et d'autre. M. le général Gourgaud a déclaré que l'ouvrage de M. de Ségur était injurieux pour Napoléon et l'ancienne armée, et qu'il avait résolu de les venger.

Un colonel qui était présent à l'entretien a ajouté que beaucoup d'officiers partageaient l'opinion de M. Gourgaud et qu'ils étaient prêts à la soutenir contre qui que ce fût: qu'il fallait absolument que l'ancienne armée et son chef fussent vengés d'une manière éclatante. M. de Saint-Aulaire leur a dit que ces injures n'étaient qu'imaginaires; que M. de Ségur était lui-même un officier de cette ancienne armée, qu'il en avait partagé la gloire et qu'il l'avait célébrée dans son ouvrage. Après une discussion qui ne pouvait amener aucun résultat satisfaisant, il fut convenu que les deux généraux se battraient le surlendemain à l'épée au bois de Boulogne.

Le public fut bientôt instruit de ce duel, qui devint pendant deux jours l'objet de toutes les conversations. On disait qu'il devait être suivi de plusieurs autres et que M. de Saint-Aulaire devait se battre avec le colonel Marbot. Généralement, on donnait tort à M. le général Gourgaud et l'intérêt se portait sur M. le général Ségur. On pensait que l'ouvrage du premier était une provocation sans motif, qu'il contenait des outrages non mérités, et qu'en répondant ainsi à des allégations par des injures on obligeait les écrivains à se taire ou à se battre pour défendre leurs opinions.

Les adversaires étaient, à ce qu'on assure, très animés l'un contre l'autre. La famille de M. de Ségur avait approuvé sa résolution, et sa mère elle-même lui avait dit qu'il devait se battre. Le jeudi 14 ils se rendirent au bois de Boulogne. Mais la police, prévenue de cette affaire, avait envoyé la gendarmerie sur les lieux pour empêcher le combat. Le lendemain les adversaires se joignirent à la barrière du Maine. M. de Ségur était accompagné des généraux Lobau et Dejan, tous deux officiers de l'ancienne armée et anciens aides-de-camp de Napoléon. Ce n'était pas sans intention qu'il avait choisi ses témoins parmi les officiers de cette ancienne armée, qu'on l'accusait d'avoir outragés.

M. de Ségur a d'abord reçu un coup d'épée fort léger dans le bras. Des témoins ont fait alors un mouvement pour arrêter les combattants et proposaient d'en rester-là. Mais M. de Ségur a ri de cette proposition; il s'est aussitôt remis en garde, et un instant après il a donné un coup d'épée dans le ventre à M. Gourgaud, qui a été obligé de se reposer pendant cinq minutes, puis il a dit qu'il se sentait un peu pesant, mais qu'il pouvait continuer en se cramponnant à un mur qui était derrière lui. Le combat devenait trop inégal: MM. Lobau, Pajol, Dejean ont déclaré qu'il ne le souffriraient pas. M. de Latour-Maubourg père, qui se trouvait là comme simple spectateur, ainsi que Lameth, s'est avancé vers M. de Ségur et lui a ôté son épée des mains. M. de Ségur était très animé, il s'est battu avec beaucoup d'ardeur; M. Gourgaud a fait très bonne contenance. Sa blessure n'aura pas de suites graves. On l'a vu le soir même se promener sur le boulevard de Gand.

Les grandes chaleurs que nous avons éprouvées pendant plusieurs jours, et qui, grâce au ciel, diminuent sensiblement, ont excité de toutes parts l'attention. Il n'est pas un homme qui possède un thermomètre, qui, l'œil fixé sur le mercure toujours ascendant, n'ait rédigé des notes et consigné des observations quotidiennes. On en ferait vraiment un beau recueil. On nous adresse aujourd'hui une lettre pour nous apprendre que les chaleurs excessives que nous éprouvons, proviennent du voisinage d'une comète que l'on a aperçue depuis peu gravitant vers notre planète. Pour quoi donc, ajoute-t-on, nous la laisser ignorer? Craindriez-vous par hasard de nous effrayer? Craindriez-vous de nous ôter la sécurité? Le tems est passé où les hommes considéraient les comètes comme des présages de guerre, de peste ou d'autres grandes calamités; ce bon tems peut revenir, c'est vrai; mais en attendant traitez-nous, maître Mathieu, si pas en hommes faits, du moins en hommes aimant l'instruction et la vérité.

— En 1803, les chaleurs furent excessives dans toute l'Europe. La Normandie fut sans pluie pendant 95 jours. Cette année là, le thermomètre de Réaumur monta à Paris le 1^{er} août, à 28 degrés 174; le 2, à Hambourg, à 28 d. Le 4 août, le thermomètre de Réaumur, exposé au soleil à Lyon, marqua, à 1 heure après midi, 47 degrés. C'était 7 degrés plus haut que la chaleur du Sénégal.

Un journal de Paris, en présentant un tableau de la situation politique de l'Europe, s'exprime ainsi sur le Portugal et l'Angleterre: Un petit royaume, le Portugal, donne de grandes leçons à l'Espagne dont il semble s'attacher à prendre en tout le contre-pied; il proscriit la banqueroute publique, abolit le régime des prohibitions, accorde des amnisties véritables, traite avec des colonies révoltées: le prince paraît vouloir tenir compte des promesses répétées qu'il a faites de limiter son pouvoir absolu. Un tel voisinage doit être bien importun pour le gouvernement espagnol. Il doit agir sur lui comme un remords.

S'il est vrai que ces heureux changements soient le résultat de l'influence britannique, il faut reconnaître que c'est une influence efficace et bien employée. On a souvent dit que le Portugal était une colonie anglaise. En admettant la justesse de cette assertion, on ne peut nier que l'Angleterre ne soit conséquente avec elle-même, puisqu'en même tems qu'elle établit en Portugal, par l'autorité de son influence et de son exemple, la liberté du commerce extérieur, elle en accorde le bienfait à ses possessions d'outre-mer.

Le système colonial n'est plus que la communication franche et réciproque de tous les avantages d'un commerce égal et libre entre la métropole et les colonies, comme parties intégrantes et indépendantes du même empire. Cette résolution est le résultat le plus remarquable de la session parlementaire qui vient de compléter, par plusieurs actes d'une politique large et neuve, le beau système économique conçu par le ministère. C'est avoir résolu un grand problème que d'avoir réglé des intérêts divergens et réplis jusqu'alors inconciliables, de manière à les satisfaire tous et à ne donner prise à aucune objection raisonnable. Pendant que le parlement délibérait sur l'abolition des restrictions coloniales dans ses rapports avec la prospérité de la métropole, les colons de la Jamaïque étaient rassemblés pour solliciter cette mesure dans l'intérêt des colonies.

L'accroissement merveilleux de l'industrie anglaise avait multiplié les coalitions d'ouvriers pour forcer la hausse des salaires dans certaines branches de travail: cette maladie industrielle, résultat d'une grande prospérité, aurait été traitée dans d'autres pays avec tout l'appareil des lois pénales les plus rigoureuses. Loin d'y chercher un prétexte pour gêner la liberté des transactions, le ministère anglais s'en est servi au contraire pour les étendre: et l'on a simplement statué qu'en cas de refus de travail de la part des ouvriers nationaux, il serait permis d'employer des étrangers. Cette loi est dans son genre un chef-d'œuvre de sagesse et de prévoyance. C'est ainsi que l'Angleterre, profitant des progrès de l'esprit humain pour s'en faire des appuis, et des sottises continentales pour les éviter, tient école pratique d'économie politique, d'ordre social et de liberté: elle a pris sous sa garde le dépôt de la civilisation et des lumières: les Vandales de l'époque ne prévaudront pas contre elle. *Siguar*

CONSTANTIN CANARIS.

Parmi tous les grands courages et les caractères antiques qu'on a vu s'élever au sein de la Grèce régénérée, l'admiration s'est portée presque tout entière sur Constantin Canaris. Son nom en Europe, comme en Amérique celui de Bolivar, éveille dans tous les cœurs les idées de valeur, d'héroïsme et de liberté. Ses moeurs, ses paroles, ses traits, tout annonce en lui un homme extraordinaire. C'est là surtout ce que nous allons faire connaître de lui: nous nous contenterons d'indiquer ses faits d'armes; ils sont trop éclatants pour être encore ignorés (1).

Constantin Canaris est né à Ipsara. Destiné, comme tous les enfans de son pays, au métier de la mer, il en commença de bonne heure le rude apprentissage. Il fit, dans la Méditerranée, de nombreux voyages qui le conduisirent plusieurs fois à Marseille. Simple, pauvre, ignoré, tantôt au sein d'une famille obscure, tantôt à bord de son bâtiment, il fournissait en paix sa carrière de Raia, sans que rien pût révéler en lui le vainqueur présentiné de Scio et de Tenedos. Il était connu pour un homme doux, fuyant le bruit, étranger par ses goûts paisibles à la vie brutale et descendue des marins, ses compagnons. Son énergie naturelle avait trouvé quelquefois occasion de se montrer; mais elle n'avait paru qu'une disposition passagère s'évanouissant avec le sentiment qui l'avait provoquée.

C'était sous ces dehors tranquilles, et à l'insu de Canaris lui-même, que couvait cette ardeur patriotique qui devait un jour en s'endammant, faire de lui le héros de la Grèce. Quand la liberté sourit à sa patrie, il lui offrit son bras et fut employé dans l'escadre d'Ipsara; mais durant la première année de la révolution, aucune entreprise ne fut confiée à son courage. Interrogé depuis, sur les causes qui l'avaient empêché de se signaler durant ces premiers tems, il répondit: comme j'avais toujours vécu tranquille dans ma famille, sans avoir eu de querelles (2), on n'avait pas grande opinion de moi; la deuxième année aucune personne ne se présentant pour commander les brûlots; je m'offre, et l'on fut bien étonné.

(1) Les détails qu'on va lire sont empruntés la plupart à la *Biographie des Hellènes*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler plusieurs fois. M. de Mat, à Bruxelles, en se hâtant de réimprimer en Belgique cette collection intéressante, a eu l'honorable idée d'en consacrer les bénéfices à la cause des Grecs. La première livraison a paru; elle renferme la vie de Canaris, et est ornée du portrait du héros, lithographié par M. Jobard.

(2) *Barouffa*, querelle sur la place publique ou dans les cafés. Les paroles de Canaris ont été conservées par l'auteur dans toute leur exactitude.

Sous cette modeste simplicité, on apercevait même alors une âpre et noble indépendance; elle respire actuellement dans tout son être, elle éclate dans son regard, elle inspire son courage. Il est âgé d'environ trente-cinq ans, sa taille est moyenne, sa conformation indique la force et la santé, ses bras sont ceux d'un athlète. S'il est un lion par le cœur, Canaris a par les traits du visage une analogie frappante avec ce terrible animal. Son teint est hâlé, son front sillonné de rides profondes, ses pommettes sont saillantes, ses yeux gris, presque ronds et un peu éraillés, ses sourcils sont relevés et arqués dans leur partie extérieure seulement. Son nez écrasé à sa naissance, présente de larges narines, et sa mâchoire très large est terminée par un menton carré.

Ainsi que son génie son costume est sans recherche. Son front est couvert encore encore du bonnet de laine rouge, emblème de sa servitude; mais ennobli par la victoire, il est devenu celui de la liberté. Une cravate d'étoffe grossière, est, à la façon des marins, passée autour de son cou; une ample colotte qui ne lui descend qu'au genou, laisse paraître à nu sa jambe nerveuse; il est presque toujours nu-pied à bord de son bâtiment; il ne se déshabille presque jamais, même la nuit, même à terre, où une simple natte compose son coucher.

Ce furent les massacres de la malheureuse Scio qui enflammèrent le courage de Canaris, c'est en les vengeant qu'il signala son premier exploit. Quoique généralement intrépides, un petit nombre d'Ipsariotes brigèrent l'honneur périlleux de porter la flamme au sein de la flotte ennemie. Canaris, cet homme simple, cet homme naïf et doux, grandit comme les événements qui l'entourent, son accent est surnaturel; il promet, il jure qu'il incendiera le capitain-pacha: il reçoit pour compagnon Georges Pempis. Il court faire à sa famille son dernier adieu. Enflammée d'un feu patriotique, son épouse l'approuve, l'exhorte, l'encourage.

Où avait transformé en brûlots deux bricks qui reçurent un équipage de quarante-trois matelots, choisis parmi ceux qui s'étaient présentés de bonne volonté. Les brûlots furent bénis en grande cérémonie, leurs conducteurs déclarés, en cas de mort, martyrs de la liberté, et le patriarche d'Alexandrie leur ordonna d'appareiller pour aller accomplir la volonté du Seigneur.

A l'aspect des frégates ennemies, les compagnons de Canaris sentent leur résolution défaillir; craignant d'être reconnus et de périr, ils murmurent, et veulent faire renoncer leur chef à une entreprise si téméraire. « Que me voulez-vous, leur dit Canaris; si vous avez peur, jetez-vous à la mer, et regagnez Ipsara; pour moi, je reste. »

Après la glorieuse victoire de Scio, on vit ce héros aussi modeste qu'audacieux, se dérober aux applaudissements qui l'accompagnaient jusqu'à son humble demeure, où son épouse, qui l'attendait, le reçoit à genoux, en baisant la main victorieuse qui avait mis le feu au brûlot (1) et la fin d'un jour de triomphe retrouve Canaris au port, mêlé avec les Ephores de l'amirauté et le peuple, qui travaillaient aux fortifications de la place, en écoutant le récit naïf qu'il leur faisait du succès remporté sur les Infidèles.

Le même courage, la même modestie qui avaient signalé le vengeur de Scio, signalèrent encore le vainqueur de Ténédos. Les Ephores d'Ipsara, au milieu d'une population ivre d'admiration, reçoivent le héros et ses compagnons à leur débarquement, et le président posant sur la tête de Canaris une couronne de lauriers, lui dit: « La patrie reconnaissante veut honorer en toi le vainqueur de deux amiraux ennemis. Le sénat d'Hydra vota, dit-on, une récompense considérable en faveur de Canaris, qui la refusa en se contentant de demander des secours pour les Grecs de son équipage. On lui proposa, ce qui est certain, le titre d'amiral et le commandement d'une escadre. » Je me sens en état de conduire mon brûlot, mais comment voudriez-vous que je me chargeasse de diriger tant de bâtiments? »

Lorsque le 2 juillet 1824, l'escadre ottomane parut devant Ipsara, Canaris proposa de confier aux brûlots le soin de s'opposer à l'ennemi. Son avis ne fut pas malheureusement adopté. Canaris alla avec sa famille chercher un asyle à Syra. Il y arriva noirci de la fumée des combats, sans vêtements, sans chaussure, mourant de faim, en proie à une soif cruelle. Il accepta les vivres et les habillemens que lui offrirent les habitans, mais refusa une somme d'argent qu'ils voulurent lui faire accepter. Cependant sa détresse était telle qu'il se trouva hors d'état de payer la tasse de café (2) qu'il prit le lendemain, au moment où il quitta l'île pour voler à de nouveaux dangers.

Le 18 août 1824, un nouvel exploit signala sa repartition sur les champs de bataille. La frégate *Bourloti-Corimaz* (qui ne craint pas les brûlots) fait en vain pleuvir les balles et la mitraille sur le brûlot que conduit Canaris. Il l'aborde, engage comme à Ténédos son beaupré dans un de ses sa bords, y met le feu et s'écrie en se retirant: « C'est Canaris qui te brûle. » Ce jour-là, Canaris acharné à la poursuite s'approcha tellement de terre, qu'il perdit deux de ses compagnons par la fusillade que les barbares rangés sur la plage firent durant toute l'action.

Le 5 octobre, Canaris incendia pour la quatrième fois les vaisseaux des Ottomans. Cette affaire et la précédente furent meurtrières. Semblable à ces héros d'Homère, qu'une nuée protectrice dérobaux traits ennemis Canaris ne reçut aucune blessure.

Malgré ces brillans services, malgré tous ses titres de gloire, le héros ipsariote n'a d'autres richesses que son courage, d'autres subsistances que les rations qu'il reçoit du gouvernement, pour lui et sa famille réfugiée à Monembasie. « Capitaine, lui dit un officier anglais, votre nation ne vous a-t-elle donné aucune récompense? Pourquoi? reprend Canaris. J'ai peut-être quelques droits à une indemnité de la part du gouvernement pour les pertes que j'ai faites à Ipsara; il me l'accordera, s'il le juge à propos, mais je n'ai rien demandé.

L'épouse de ce héros sans faste est digne de lui. Le capitaine Clotz, de la marine anglaise, s'étant rendu à son domicile, l'y trouva occupée avec des voisins à faire des cartouches. — Vous avez un brave homme pour mari, lui dit le commodore. — Sans cela, répondit-elle, l'aurai-je épousé? »

Ch. Rogier.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Guillery, ancien élève de l'école normale, et aujourd'hui professeur de chimie au collège de Charleroy, va publier par souscription un ouvrage qui portera pour titre: Répertoire de chimie, ou tableaux des actions et combinaisons chimiques, représentant tout ce qui a été fait en chimie jusqu'à ce jour, et indiquant les nombreux sujets sur lesquels on peut espérer de faire des observations nouvelles et des découvertes.

La faculté de philosophie naturelle de l'université de Louvain a proposé entr'autres prix à décerner l'année prochaine, la question suivante:

« Exposer la méthode de fabriquer les bières en général et spécialement celles de la Belgique. Quel rapport la théorie de cette opération a-t-elle avec la chimie? Pourquoi, la composition étant à peu près la même, la qualité

(1) Pouqueville, *Régénération de la Grèce*, tome 2.

(2) Le café est, comme on sait, pour les Levantins, un véritable besoin; la tasse coûte trois paras; le para vaut un liard.

des bières varie-t-elle suivant les lieux, ou plutôt, pourquoi avec le même procédé et les mêmes ingrédients quelques bières peuvent-elles être préparées partout et d'autres seulement dans l'enceinte de quelques villes.

COMMERCE.

M. René de Saint-Niquier à Bruxelles, vient de publier le prospectus d'un ouvrage que l'on peut regarder comme un recueil d'une nécessité absolue pour tout ce qui peut intéresser les négocians et les manufacturiers du pays. Si l'exécution du livre répond aux promesses du prospectus, nous pouvons garantir à l'éditeur un plein succès. Cet écrit, qui paraîtra sous le titre d'*Almanach du Commerce pour le royaume des Pays-Bas*, contiendra: 1° des notions générales sur le commerce et l'industrie de tous les pays en relation avec la Belgique et la Hollande. 2° Des détails qu'il est important de connaître sur la législation et les lois, sur les droits de sorties et d'entrées, sur les institutions et sociétés de commerce, sur les brevets d'invention et de perfectionnement. 3° Les nouvelles découvertes faites chaque année, et dont la connaissance peut offrir quelque avantage à ce pays. 4° Tout ce qui tiendra aux généralités et au commerce extérieurs; enfin l'indication des principales maisons de commerce et de banque, et les noms des consuls des pays étrangers.

Voilà ce que renfermera la première partie de l'almanach. La seconde partie embrassera le commerce intérieur sous les rapports du matériel et du personnel; les villes, les autorités, les individus et les professions seront classés dans l'ordre alphabétique; la demeure des principaux habitans de chaque ville y sera indiquée.

L'éditeur jaloux de donner à son travail toute la perfection et l'exactitude possibles, engage les gens instruits, jaloux de concourir à la prospérité et à la gloire nationale, à lui adresser tous les renseignemens qu'ils croiront devoir être utiles à son entreprise.

Des lettres de Bordeaux mandent qu'on y a l'espoir, si les grandes chaleurs continuent, de terminer la vendange pendant le courant du mois d'août.

BOURSE D'ANVERS, du 23 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Il s'en est peu traité. P.-B. dette active 59 3/4. Oblig. du synd. 99 1/2 A. Act. de la soc. de com. 103 A.

CHANGES. — L'Amsterdam court, coté 174 0/10 p. P., n'a pas éprouvé de demande. Le Londres court est coté 3977; le 2 m. a été demandé à 3974 A.; le 3 m. est coté 3973. Le Paris court a trouvé son placement à 47 1/4 0/10, le 3 m. à 46 3/4 A. Le Francfort court s'est placé à 36 3/16, le 6 semaines à 35 1/5 1/6, le 3 m. à 35 5/8. Le Hambourg n'a pas été demandé, coté, le court 35, le 2 m. 34 1/3 1/6 P., le 3 m. 34 3/4 P.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu quelques petits lots de Café: on a payé le Batavia 39 1/2 cents, et le Brésil ordinaire 37 cents.

On a payé fl. 14 1/4 pour 30 bques Riz de la Caroline nouveau.

Il s'est traité deux surons de Cochenille, noire et argentée à fl. 12-65 cents; 2 surons Indigo Caraques, fin sobre et petit flore, à fl. 7-75 1/2 cents; 1 caisse dito Bengale, moyen violet avec grabau, à fl. 7-68 cents; et 1 caisse dito Bengale, violet rouge ordinaire, à fl. 7.

Arrivages. — Du 21 juillet.

Le brick américain *Margaret*, capitaine Bradford, venant de New-York, chargé de café, riz et potasse. — Le sloop national *Fortuna*, capitaine Schoonefeld, venant de Rotterdam, sur lest. — Le tjalk danois *wrouw Alberdina*, capitaine Maak, venant de Hambourg, chargé de cuivre, zinc et tabac.

BOURSE D'AMSTERDAM, — Du 20 juillet.

Dette act., 60 60 1/2 1/4. Différée, 1 3/16 1 1/4 1 20/128. Bill. de chance, 25 3/4 26 1/4 25 7/8. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99, 7/8. Rentes remb., 90 90 1/2 1/4. Lots de, 63 1/2 66. Act. de soc. de comm. 103 103 1/2 1/4.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 21 juillet.

La rasière de froment, prix moyen. . . fl. 5 07 c.
« de seigle, prix moyen. . . » 2 92 »

TEMPÉRATURE DU 22 JUILLET.

A 9 h. du mat. 15 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 16 1/2 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 20 juillet.

Naissances: 9 garçons, 5 filles.

Décès: 6 garçon, 6 filles, 2 hommes, 1 femme; savoir:

Nicolas Corbusier, âgé de 78 ans, ouv. serrurier, rue derrière St-Pholien, veuf de Marie-Anne Prion.

Lambert Francken, âgé de 25 ans, rue Basse-Wez, cél.

Catherine Bleret, âgée de 69 ans, journalière, rue devant les Mineurs, épouse de Hubert Fabry.

Mariages 4; savoir:

Pierre-Joseph Bontems, écrivain, rue sur les Fossés, et Isabelle-Josephe Malaise, sans prof., faub. Vivegnis.

Grégoire Delbard, journalier, rue derrière les Potiers, et Marie-Agnès Libert, journalière, rue terre en Bèche.

Servais-Tilman Paquot, journalier, faub. Ste-Walburge, veuf de Gertrude Danse, et Isabelle Danse, sans prof., domiciliée à Herstal, prov. de Liège, veuve d'André Bertrand.

Nicolas-Joseph Fourneau, rue Entre-deu x-Ponts, et Anne-Marie Dethier, domestique, rue Hors Château.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

L'on cherche pour un château en Condroz, une bonne cuisinière sachant son état.

S'adresser chez M. CHARLIER, rue de la Wache, n° 662.

(402) *Beau cheval* croisé anglais normand, âgé de 5 ans, bien anglisé, propre à la selle et au cabriolet, à vendre au n. 52, à Huy.

(463) Les créanciers de la succession de Béatrix Combresy, veuve de Louis Thomas dit Dallemagne, en son vivant loueuse de voitures, demeurant sur la Fontaine, n° 2, près du pont d'Avroy, à Liège, sont priés de remettre dans la quinzaine, à M^e VIGOUREUX, avoué, rue St. Séverin, n° 714, à Liège, la note de ce qui peut leur être dû, et les débiteurs de se libérer en ses mains dans le même délai.

() Lundi prochain, vingt-cinq juillet 1800 vingt-cinq, à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, dix heures du matin, il sera procédé à l'adjudication définitive des immeubles saisis sur Jacques Dubois, ci-devant banquier à Liège, notamment du beau et vaste hôtel, rue Hors-Château, à Liège, n° 242, de la maison joignante, maison, ferme et biens de Sclessin, maison, terres, prés et bois de Cornesse, terres de Villers-St-Siméon et Juprelle, conformément aux annonces précédentes.

G. SERVAIS, avoué.

On demande une servante connaissant bien ses ouvrages et porteuse de bons certificats. S'adresser chez les Mlles MAHOUX et de SARTORIUS, rue Souverain-Pont.

(457) A vendre ou à louer une maison avec jardin, située rue Mont-St-Martin, n° 623, à Liège. S'adresser à M. DEREUX, avoué, à Liège.

☉ P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, vient d'ouvrir un dépôt d'eau-de-vie indigène, en gros et en détail, de la fabrique de M. R. Hermans, breveté de S. M. le roi des Pays-Bas.

P. J. COLLARDIN, imprimeur de l'Université et libraire, débite : Napoléon et la grande armée en Russie, ou examen critique de l'ouvrage de M. le comte de Ségur, par le général Gourgaud; 1 vol. in-8°. Bruxelles 1825: 2 fl. 36 cents (5 fr.) — Tristan-le-Voyageur, ou la France au 15^e siècle, par M. de Marchangy; 2 vol. 8°. Bruxelles 1825: 6 fl. 61 cents (14 fr.) — Epître à Leurs Majestés le roi et la reine des Pays-Bas et à la famille royale; in-8°. Bruxelles 1825: 35 cents (75 c.) — Code des gens honnêtes, ou l'art de ne pas être dupe des fripons; 1 vol. in-18. Bruxelles 1825: 94 cents (2 fr.) — Histoire naturelle et médicale des sangsues; 1 vol. 8°, fig. Paris 1825: 1 fl. 41 cents (3 fr. 50 c.) — Principes de l'art du tour extraits de l'ouvrage de M. Paulin Désormaux; 1 vol. in-12. Paris 1825: 1 fl. 64 cts. (3 fr. 50 c.) — Manuel de perspective du dessinateur et du peintre, par A. D. Vergnaud; in-18. Paris 1825: 1 fl. 41 cts. (3 fr.) — Manuel du parfumeur, par M^{me} Gacon-Dufour; in-18. Paris 1825: 1 fl. 15 cents (2 fr. 50 c.) — Traité chimique et physiologique de l'encéphalite ou inflammation du cerveau, et de ses suites, par M. J. Bouillaud; in-8°. Paris 1825: 2 fl. 85 cents (6 fr.) — Familles naturelles du règne animal exposées succinctement et dans un ordre analytique, avec l'indication de leurs genres, par M. Latreille, membre de l'institut; 8°. Paris 1825: 4 fl. 25 cents (9 fr.) — Résumé de l'histoire de la régénération de la Grèce jusqu'en 1825, par Dufey (de l'Yonne); 4 fl. 25 cents (9 fr.) — Chefs-d'œuvre de sir Walter Scott; 4 vol. in-12. Paris 1825: 6 fl. 14 cents (13 fr.) — Première livraison de Molière en un volume: 1 fl. 15 cents (2 fr. 50 c.)

Le même libraire a chez lui un atelier de registres de commerce et autres, ainsi qu'un grand assortiment de registres de Paris à dos brisés; papier, plumes, cartons de bureaux et généralement tous les articles de bureau.

Vente volontaire d'Immeubles.

Mardi deux août prochain, à dix heures précises du matin, dans une salle de la maison du notaire Lys, à Verviers, on exposera en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, et on adjugera définitivement, sans remise, même au-dessous de la mise à prix, les immeubles suivants :

Premier lot. — Une maison, grange, étable et deux prairies contigues, mesurant un bonnier dix perches carrées, situées à Maugonbroux, commune de Stembert, affermés à Léonard Decortil.

Deuxième lot. — Une terre arable, mesurant quatre-vingt-sept perches carrées, située commune de Jalhay.

Troisième lot. — Une prairie de soixante-dix-sept perches carrées située commune de Polleur, affermée aux frères Mosbeux.

Quatrième lot. — Une prairie en labour, mesurant trente-trois perches carrées, tenant à la précédente, aussi située commune de Polleur, affermée à Picard Lejeune.

Cinquième lot. — Une prairie appelée pré Dero, mesurant soixante-six perches carrées, située commune de Stembert, affermée à Arnold Fort'homme.

Sixième lot. — Une prairie appelée Waide Demal, mesurant soixante-six perches carrées, affermée aux frères Mosbeux.

Septième lot. — Quatre pièces de fond, dont trois nommées pré aux pierres, et l'autre pré Levoué, mesurant deux bonniers trente-quatre perches carrées, affermées audit Fort'homme et au sieur Grégoire.

Huitième lot. — Une maison, étable, jardin potager, carrière, terre arable de soixante-six perches carrées, four-à-chaux, une seconde terre de pareille grandeur, un bois taillis de vingt-six perches carrées, situés commune de Stembert, affermés au sieur Fraikin.

Neuvième lot. — Une prairie labourée appelée Waide Becco, mesurant un bonnier dix-perches carrées, située commune de Stembert, affermée audit Fort'homme.

Ces biens sont en bonne culture; les mises à prix seront établies sur un revenu de cinq p. cent, et le cahier des charges présente toute sûreté aux acquéreurs.

S'adresser au notaire Lys, pour plus amples renseignements.

On demande une cuisinière d'un âge mûr, munie de bons certificats. S'adresser chez les D^les MAHOUX et de SARTORIUS.

A vendre aux enchères pour sortir d'indivision, jeudi 28 juillet à dix heures du matin, par le ministère et en l'étude du notaire PARMENTIER, place de la Comédie à Liège, les pièces de terre et de verger ci-après désignées, situées en la commune de Jupille; savoir :

1°. Un bonnier 36 perches 91 aunes (mesure de superficie) dite terre du Moulin.

2°. 87 perches 51 aunes de terre sises au Haut Charbon.

3°. 85 perches 68 aunes de terre situées à l'Hermitte.

4°. 60 perches 96 aunes de terre sises au même lieu.

5°. Et 49 perches 48 aunes de verger situées en lieu dit Laehuy.

Le cahier des charges de cette vente est déposé en l'étude dudit notaire.

(460) *A vendre par expropriation forcée.*

La moitié 1^o d'une maison cotée n° 460, appendices et dépendances, située commune de Charneux, canton de Herve, arrondissement et province de Liège; cette maison a son entrée au Mili; elle est bâtie en pierres, briques, et est couverte en chaume, elle a dix fenêtres dans sa façade, une étable à vaches, contiguë, ayant deux portes d'entrée; à côté se trouve un rang de cochons, bâti en briques et couvert de chaume; tous ces objets contiennent environ trois perches 488 palmes.

2^o A côté et derrière ladite maison, un jardin légumier, contenant environ deux perches 16 palmes.

3^o La moitié d'une prairie dite l'Assise, bien arborée, dans laquelle il y a un puits couvert en ardoises; contenant environ deux cent soixante-deux perches 565 palmes.

4^o La moitié d'une prairie, séparée de la précédente par une haie, contenant environ quatre-vingt-sept perches, ladite maison, étable, jardin et prairies ne forment qu'un même ensemble.

5^o La moitié d'une prairie nommée la prairie de Dessus, contenant environ cent trois perches trois cent dix palmes. Tous ces immeubles sont situés en la commune de Charneux, canton de Herve, arrondissement et province de Liège, et sont occupés par Elisabeth-Françoise Maigray, partie saisie.

La saisie des immeubles ci-dessus énoncés a été faite à la requête de Messieurs Henri-Joseph-Constantin de Stembert, conseiller à la cour supérieure de justice de Liège, Albert-Joseph, Lambert-Marie et Théodore-Joseph de Stembert, tous frères, rentiers, demeurant à Liège, par exploit de l'huissier Coumont, muni d'un pouvoir spécial; le procès-verbal portant date du neuf mars 1825, enregistré à Aubel le lendemain, sur: 1^o Jean-Joseph Poumay, maréchal-ferrant, demeurant à Aubel; 2^o Jean-Lambert Poumay, de la même profession et demeurant à Liège; 3^o Marie-Elisabeth Poumay, ménagère, et Jean-Christien Schonbrodt, son mari, négociant à Aubel; 4^o Catherine-Joseph Poumay, ménagère, et Herman Tihon, son mari, cultivateur, demeurant dans la commune de Hombourg, et finalement sur Elisabeth Maigray, veuve de Jean Poumay, ménagère, demeurant dans la commune d'Aubel, tant pour elle que comme tutrice naturelle de Barbe-Thérèse Poumay.

Une copie du procès-verbal de saisie a été remise le jour que dessus, à M. Jean-François Georges, greffier de la justice de paix du canton de Herve, qui a visé l'original.

Une seconde copie a été remise à M. Frédéric-Joseph Delhez, mayor de la commune de Charneux, qui a aussi visé l'original.

Ledit procès-verbal de saisie a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques, établi à Liège, le douze mars 1825, et au greffe du tribunal civil de Liège, le vingt-sixième même mois.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente des immeubles ci-dessus énoncés, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, le seize mai mil huit cent vingt-cinq, dix heures du matin.

Maître Pierre-François PIRET avoué patenté pour 1824 classe 9^e, art. 809, domicilié rue des Carmes, n° 296, quartier du Sud, commune de Liège, occupera dans la présente poursuite pour les saisissans.

PIRET, avoué.
Je soussigné greffier du tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que, conformément à l'art. 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le vingt-neuf mars 1825.

Signé Renardy, commis-greffier.
Enregistré à Liège, le 1^{er} avril 1825, reçu un florin un cent, subvention comprise. Signé Conrad de Harlez.

Après trois publications du cahier des charges dans les délais voulus par la loi, l'adjudication préparatoire des biens immeubles énoncés au présent placard sera faite à l'audience dudit tribunal civil séant à Liège, le onze juillet mil huit cent vingt-cinq, et l'adjudication définitive sera faite à l'audience des criées dudit tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-quatre octobre mil huit cent vingt-cinq; la première enchère sera créée pour la somme de deux cents florins des Pays-Bas, prix de l'adjudication préparatoire.

PIRET, avoué.